

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

05/11/2024

N° E24000124 /86

Le président du tribunal administratif

**Désignation d'un commissaire enquêteur**

Vu enregistrée le 09/10/2024, la lettre par laquelle Monsieur le président de la SAINTES GRANDES RIVES L'AGGLO demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*Le projet de modification° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Georges des Coteaux ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Alain MORISSET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Jean-Jack FEVE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le président de la SAINTES GRANDES RIVES L'AGGLO, à Monsieur Alain MORISSET et à Monsieur Jean-Jack FEVE.

Fait à Poitiers, le 05/11/2024

le président,

signé

Antoine JARRIGE

